



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 10 novembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 1.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.3) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET (à partir du 1.1.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (à partir du 6.2), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.1.2), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.10), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN (à partir du 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.3), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.3) Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailly : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.3) Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 0.4) Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 0.4) Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME (suppléante de M. Bernard VOUGNON) Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 7.1) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 7.1) Marchaux : M. Patrick CORNE (à partir du 1.1.3) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : Mme Corinne PETER (suppléante de Pierre CONTOZ) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.3) Nancray : Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante de M. Vincent FIETIER) Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (jusqu'au 7.4) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Thise : M. Alain LORIGUET Thoraïse : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.4) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaïre : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents :** Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUÏ, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noiron : M. Bernard MADOUX Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugy : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Osselle-Routelle : M. Laurent LOLLIOU

**Secrétaire de séance :** M. Marcel FELT

#### Procurations de vote :

**Mandants :** E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.2), T. BIZE, C. COMTE-DELEUZE, Y.M. DAHOUÏ, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, T. MORTON (jusqu'au 3.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB (jusqu'au 1.1.2), S. RUTKOWSKI, D. PARIS, J.M. BOUSSET, M. LETHIER

**Mandataires :** A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), E. MAILLOT, P. GONON, D. DARD, N. BODIN, D. POISSENOT, M. LOYAT (jusqu'au 3.1), P. CURIE (jusqu'au 1.1.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. FELT, F. GILLET, F. GALLIOU, F. LOPEZ

Délibération n°2016/003421

Rapport n°3.14 - Aktya - Rapport des administrateurs - Exercice 2015

## Aktya - Rapport des administrateurs - Exercice 2015

**Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président**

**Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

### Résumé :

Ce rapport présente les principaux éléments de l'activité et des états financiers de la SEM Aktya l'immobilier d'entreprises du Grand Besançon au titre de 2015. Il est issu des documents présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Aktya du 10 juin 2016.

Aktya poursuit le développement de son activité, à destination d'une clientèle publique et privée. Son patrimoine atteint 83 041 m<sup>2</sup> fin 2015. Pour renforcer sa capacité financière et porter de nouveaux projets, Aktya a initié une procédure d'augmentation de capital en 2015.

En 2015, le résultat net est bénéficiaire de 505 K€, dans la continuité des années précédentes. Les différents indicateurs de gestion et financiers traduisent une santé financière saine de la société.

L'article L.1524-5 (14<sup>ème</sup> alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Economies Mixtes.

La CAGB détient 33.68% du capital social d'Aktya et dispose de 4 sièges au conseil d'administration. Les élus représentant la CAGB sont MM. BAULIEU, BLESSEMAILLE, FELT et FOUSSERET.

En application de ces dispositions, M. BLESSEMAILLE communique aux membres du Conseil de Communauté les informations issues du compte-rendu d'activité et des rapports financiers 2015 présentés en Assemblée Générale Ordinaire d'Aktya le 10 juin 2016.

### **I. Rapport d'activité**

Globalement, l'activité 2015 a été soutenue. L'acquisition ou la construction de plusieurs bâtiments industriels et tertiaires importants permettent à Aktya d'atteindre un patrimoine de 83 041 m<sup>2</sup> et 230 parkings, soit +15% en surface par rapport à 2014.

Aktya poursuit également son rôle d'outil de rééquilibrage du territoire et de soutien aux quartiers les plus fragiles (ex : Centre d'Affaires des Quartiers, à Planoise)

Au total Aktya gère environ 45 sites, allant de petites surfaces commerciales à de grands ensembles tertiaires ou industriels.

Concernant les opérations en lien avec la CAGB, Aktya est par exemple intervenue en 2015 sur la ZAC Nouvelle Ere (acquisition du bâtiment Le Signal - les Auxons), et sur les zones de Témis et Témis Santé (Microtech, Bioparc I, Ixblue). En lien avec le SMAIBO, dans lequel la CAGB est partie prenante, Aktya a livré le bâtiment Chronopost sur la zone de l'Echange.

Pour réaliser ses missions et pour assurer sa gestion administrative et financière, Aktya s'appuie sur les effectifs de la SedD et du GIE Groupe 25, dans le cadre de conventions de prestations de services.

### **II. Rapport financier sur les comptes annuels**

Les états financiers 2015 ont été approuvés sans réserve par le Commissaire aux Comptes. Ils ont été votés par l'assemblée générale ordinaire d'Aktya le 10 juin 2016.

L'augmentation de capital réalisée en 2015 a donné à la SEM une assise financière plus large dans la perspective de la poursuite de son développement. Par incorporation de réserves et nouvelles souscriptions, qui ont permis l'entrée au capital de la Région, le capital social d'Aktya a été porté à 17 596 325,60 € réparti en 1 323 032 actions de 13,30€ chacune.

Les chiffres-clés sont les suivants :

Nature / K€	2015	2014	Variation en unité
Fonds propres	20 377	16 159	+ 4 218
Patrimoine net	56 400	50 690	+ 5 710
Emprunts	46 377	39 305	+ 7 072
Chiffre d'affaires (1)	6 969	6 067	+ 902
Résultat net	505	443	+ 62

(1) Dont 1 689 K€ issus des concessions

Le total du bilan s'établit à 76 679 K€.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de + 505 K€. La hausse du chiffre d'affaires est issue des loyers des immeubles entrés au patrimoine.

Les ratios de gestion et de trésorerie sont satisfaisants et traduisent la bonne santé financière de la société.

### Liens financiers avec la CAGB

La CAGB a souscrit à l'augmentation de capital d'Aktya pour un montant global de 1 409 999,50€ (séance du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015).

La CAGB a honoré ses engagements financiers dans le cadre des conventions en cours.

La CAGB a apporté sa garantie sur emprunts à Aktya pour un volume cumulé de dettes de 16 012 K€ à fin 2015.

Aktya a distribué 4 485,59 € de dividendes à la CAGB.

### III. Sur le plan juridique et structurel

Suite à l'augmentation de capital et à l'entrée au capital de la Région en 2015, la société est désormais composée de 8 actionnaires et 13 membres au conseil d'administration. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB, est Président du conseil d'administration d'Aktya.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce rapport soumis par l'élu au conseil d'administration, relatif à l'activité et aux comptes annuels d'Aktya pour l'exercice 2015.**

Pour extrait conforme,

Préfecture du Doubs

Le Président

Reçu le 18 NOV. 2016

Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0